



ARRETE N° ARR 26.422/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MADAME CATHERINE CHABOSSON,
CONSEILLERE DELEGUEE, POUR PRESIDER LA
COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET
DIALOGUE SOCIAL**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

VU la délibération n°26.012/K du 07 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.019/K du 07 avril 2026 portant création et composition des commissions permanentes,

VU l'arrêté n°26.338/K du 29 mai 2026 portant délégation de signature et de fonction de Madame Catherine CHABOSSON, conseillère déléguée en charge du Dialogue social,

VU l'élection de Madame Catherine CHABOSSON à la Vice-présidence de la commission Finances, Ressources Humaines et Dialogue Social en date du 27 avril 2026,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un membre de la commission Finances, Ressources Humaines et Dialogue Social pour présider ladite commission pendant la durée du mandat en l'absence du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature est consentie à Madame Catherine CHABOSSON, conseillère déléguée en charge du Dialogue Social, pour présider la Commission Finances, Ressources Humaines et Dialogue Social pour la durée du mandat lorsque M. le Maire est absent.

ARTICLE 2 : Madame Catherine CHABOSSON, conseillère déléguée en charge du Dialogue Social est désignée Vice-Présidente de la Commission Finances, Ressources Humaines et Dialogue Social pour la durée du mandat.

ARRETE N° ARR 26.422/K

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MADAME CATHERINE CHABOSSON,
CONSEILLERE DELEGUEE, POUR PRESIDER LA
COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET
DIALOGUE SOCIAL**

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et notifié à Madame CHABOSSON.

ARTICLE 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 22 juin 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le : 30/06/2026

Signature Spécimen :

Catherine CHABOSSON

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte :

Arrêté

Numéro attribué à l'acte :

ARR 26.422/K

Objet de l'acte :

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIE A
MADAME CATHERINE CHABOSSON, CONSEILLERE DELEGUEE, POUR
PRESIDER LA COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE
SOCIAL

Thème Préfecture :

5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260622-BRU_AR_26204_1-AR

Date de l'acte :

22/06/2026

Identifiant unique de l'acte :

BRU_AR_26204_1

Date de réception en Préfecture :

26 juin 2026